

STAFF UNION BULLETIN
BULLETIN DU SYNDICAT
BOLETIN DEL SINDICATO



9 février 2005

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
PREMIÈRE SESSION

27 janvier 2005

Compte rendu des décisions

Le Président du Comité du Syndicat, ouvre les débats de la première session de l'Assemblée générale annuelle. Il demande aux membres d'observer une minute de silence à la mémoire de Robert Defour et de Ditiro Saleshando, ces deux collègues étant décédés ces dernières semaines. Il rappelle que M. Defour, a été pendant de très nombreuses années, le rédacteur en chef de notre revue «UNION». Il nous a quittés en décembre dernier. Quant à Ditiro Saleshando, il a été pendant quatre années, membre de notre Comité. A ce titre et à celui de membre éminent du département des activités des travailleurs après avoir représenté son Organisation au plus haut niveau, il a rendu d'immenses services à la cause syndicale.

Election du président de l'Assemblée

1. Suite à cette marque de respect à la mémoire de nos deux collègues et conformément à l'ordre du jour proposé, le Président du Comité passe au point 1 : Election du président de l'Assemblée. Sur proposition d'un membre du Syndicat, soutenue par plusieurs autres, Marleen Rueda Catry est élue par acclamations présidente de cette Assemblée.

Adoption de l'ordre du jour

2. La Présidente remercie l'Assemblée pour son élection et passe au point 2 de l'ordre du jour, à savoir son adoption (doc. SU/AGM/2005/1/D.1). Celui-ci est adopté sans modification.

Discussion sur le projet de programme et de stratégie future du Syndicat pour l'année 2005

3. Le Président du Comité introduit le point 3 de l'ordre du jour : Discussion sur le projet de programme et de stratégie future du Syndicat pour l'année 2005 (doc. SU/AGM/2005/1/D.2). Suite à cette présentation les représentants membres du Comité pour le terrain informent l'Assemblée des préoccupations principales de leurs collègues.

4. Le représentant pour l'Afrique, met l'accent sur la sécurité de l'emploi, tout particulièrement en Côte d'Ivoire et sur la nécessité de former de nouveaux collègues à la méthodologie du calcul des salaires, afin qu'ils puissent mieux défendre leurs intérêts.

5. La représentante pour les Amériques insiste sur la nécessité de ne pas signer des accords collectifs qui auraient pour résultat, une perte de droits pour les collègues sur le terrain. Elle fait également état des inquiétudes, au sujet de l'introduction du projet «IRIS» et des risques de réductions d'effectifs inhérentes à l'application de ce programme.

6. Le représentant pour l'Europe et les États arabes met l'accent sur la nécessité d'adopter une approche pragmatique, quant à la signature des accords collectifs. Il insiste sur l'importance de nommer parmi les facilitateurs du siège un facilitateur familier avec la structure de terrain en Europe et dans les États arabes. Il demande également qu'une attention particulière soit portée à la question des finances de la Caisse maladie. De plus, il estime que dans la région qu'il représente, il y a une certaine discrimination dans les nominations pour les postes de hauts niveaux dans l'Organisation, démontrant une faiblesse de la représentation du Moyen Orient.

7. La représentante pour l'Asie et le Pacifique témoigne du manque de transparence dans l'application des accords collectifs dans la région, notamment en ce qui concerne le règlement des différends. En effet l'absence de communication avec le département des ressources humaines au siège ne permet pas aux collègues de la région d'appréhender l'instauration des nouvelles dispositions en la matière.

8. D'autres collègues dans l'Assemblée soutiennent ces interventions et mettent l'accent sur la question des répercussions potentielles suite à l'introduction du système «IRIS». Plusieurs membres demandent au Comité de porter une attention toute particulière aux questions touchant à la Caisse maladie et de les tenir informés.

9. Le Président du Comité répond aux membres de l'Assemblée que toutes ces préoccupations seront prises en compte par les membres du Comité et que, pour IRIS, une structure de concertation a été mise en place qui permet aux représentants du personnel d'exprimer des revendications précises. Chaque représentant syndical, dans son lieu d'affectation, devra s'assurer qu'aucune perte d'emploi ne résultera de l'introduction d'«IRIS». Il précise que le Comité du Syndicat accorde une attention toute particulière au suivi de la situation concernant la Caisse maladie, et fera tout ce qui est en son pouvoir pour que le personnel soit pleinement informé des évolutions de ce dossier, et qu'il a saisi le Comité de gestion de la CAPS à cet effet.

Révision de l'accord collectif sur le Recrutement et la gestion des effectifs

10. Le Secrétaire général, introduit le document SU/AGM/2005/1/D.2/Add.1 Révision de l'accord collectif sur le Recrutement et la gestion des effectifs. Il explique que l'absence de progrès dans le cadre de la négociation sur la révision de cet accord collectif nécessitera probablement, si elle persiste, la convocation d'une assemblée générale extraordinaire sur cette question.

11. Plusieurs membres soutiennent la position du Comité sur la révision de cet accord. Les représentants du terrain insistent pour que l'acquis représenté par la présence, au niveau décentralisé, d'instances paritaires compétentes en matière de recrutement local ne doive pas être remis en cause par des mécanismes centralement négociés. Ils insistent sur la revendication qui consiste en l'instauration d'un comité paritaire de gestion des ressources humaines. De plus ils demandent la suppression du centre d'évaluation pour le passage de «G» à «P». Plusieurs membres font remarquer au Secrétaire général que les arguments invoqués par la Direction en matière de choix direct des directeurs adjoints des Bureaux sous-régionaux ne sont pas nécessairement acceptables et que les raisons invoquées ne correspondent pas à la réalité.

12. Le Secrétaire général confirme qu'il s'agit d'une disposition transitoire qui devra être confirmée dans le cadre de l'accord révisé. La Présidente prend note que **l'Assemblée générale appuie les orientations retenues par les représentants du personnel dans les négociations en cours, telles que contenues dans le document en référence.**

Nations Unies et système commun : Risques d'implosion silencieuse

13. Le membre du Comité responsables de la communication présente le document SU/AGM/2005/1/D.2/Add.2, intitulé « Nations Unies et système commun : Risques d'implosion silencieuse ». Les membres expriment leurs vives inquiétudes face à la situation exposée dans le document et **mandatent le Comité du Syndicat pour générer, impulser et promouvoir la lutte pour la préservation du service public international comme fer de lance l'action des Nations Unies, avec l'ensemble des associations, syndicats et fédérations du système commun souhaitant rejoindre ce combat.**

Audit sur la parité au Syndicat : Implications sur le programme et la stratégie

14. La présidente de l'Assemblée demande ensuite au membre du Comité, point focal pour les questions de parité entre hommes et femmes de présenter le document SU/AGN/2005/1/D.2/Add.3, Audit sur la parité au Syndicat : Implications sur le programme et la stratégie. Elle informe des recommandations de l'Audit et explique les données, projetées sur un écran, qui donnent le détail de la répartition entre hommes et femmes des membres du Syndicat, distribuées par lieu d'affectation. Les membres de l'Assemblée remercient le Secrétariat pour les données statistiques fournies. Ils encouragent le Comité à œuvrer dans le sens du document en référence et soutiennent sa démarche dans la lutte contre la discrimination entre hommes et femmes.

Affiliation internationale

15. Ensuite, l'Assemblée passe à l'étude du point 4 de l'ordre du jour, Affiliation internationale (SU/AGM/2005/1/D.3). Après la présentation du document par le Président du Comité, l'Assemblée débat de la question. Elle adopte les conclusions suivantes :

1. Informer le CCISUA de l'intention du Syndicat du personnel du BIT de devenir membre de cette organisation, et de demander que cette question soit inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil du CCISUA qui doit se tenir en mars 2005;

2. Informer toutes les associations et syndicats du personnel du système des Nations Unies de l'intention du Syndicat du personnel du BIT d'organiser à Genève, en principe en septembre 2005, un symposium réunissant le plus grand nombre possible de représentants du personnel pour discuter des questions mentionnées au paragraphe 16 iii du document SU/AGM/2005/1/D.3;
3. Poursuivre activement ses efforts pour une unité d'action au niveau de l'ensemble du système, au siège aussi bien que sur le terrain, et contribuer activement à une mobilisation effective en réponse aux menaces et aux actions de la CFPI.

Projet de budget pour l'exercice financier 1^{er} janvier – 31 décembre 2005

16. La Présidente demande au Président du Comité de présenter le Projet de budget pour l'exercice financier 1^{er} janvier – 31 décembre 2005 (SU/AGM/2005/1/D.4). Le budget est adopté.

Rapport de la Commission du Fonds d'entraide du Syndicat du personnel pour la période du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004

17. Au point 6 de l'ordre du jour, le Secrétaire générale, membre de la commission de gestion du Fonds d'Entraide du Syndicat du personnel, présente le Rapport de la Commission du Fonds d'entraide du Syndicat pour la période du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004 (SU/AGM/2005/1/D.5). Il insiste sur l'importance de convaincre de nouveaux membres à cotiser pour ce fond de solidarité et informe également qu'une campagne d'adhésion sera prochainement lancée. Le rapport est adopté par l'Assemblée générale.

18. En l'absence de points divers et après les remerciements d'usage, la Présidente, clos les travaux de la première session de l'Assemblée générale annuelle 2005.

La séance est levée à 16h30